



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°19-130918 : Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création de postes**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 17

**Absent (s) : 08**

**Procuration (s) : 04**

**Total des votes : 21**

**Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

  
LE MAIRE  
Marc Luc BOYER



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le TREIZE SEPTEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2<sup>me</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>me</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>me</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>me</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>me</sup> adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>me</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>me</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>me</sup> adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>me</sup> adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180913-DCM19-130918-  
DE  
Date de télétransmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018

**Affaire n° 19-130918 :**  
**Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création de postes)**

-----  
Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de celle-ci.

Aussi, dans le but de poursuivre la structuration des services communaux tout en luttant progressivement contre la précarité d'un certain nombre d'emplois, le tableau des effectifs doit être modifié. De plus il faut prendre en considération la nécessité de créer des postes dont le besoin est justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer. Nous sommes également dans l'obligation de renforcer les effectifs afin de pallier l'extinction progressive des dispositifs d'emplois aidés (diminution drastique du nombre, conditions d'éligibilité renforcées et réduction importante du taux de remboursement) et de constituer des « noyaux durs » professionnels de personnels permanents dans tous les services afin de garantir un fonctionnement optimal de ces derniers.

Le Maire propose à cet effet, les créations de postes présentées ci-après :

- ❖ Besoins permanents
  - Création de 4 postes d'adjoint technique territorial
  - Création d' 1 poste de Technicien territorial
  - Création de 2 postes d'adjoint territorial d'animation
  - Création de 2 postes d'adjoint administratif
  - Création d'1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>me</sup> classe

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- APPROUVE les créations et modifications susvisées ;
- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal, en conséquence ;
- AUTORISE le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

-----  
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180913-DCM19-130918-  
DE  
Date de télétransmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018